



Formulaire de demande de remboursement Activités récréatives

- Avant le début de l'activité : les frais sont remboursables à 100%.
- Après le début de l'activité :
 - le remboursement est calculé au prorata des cours non suivis, à partir de la date de réception de la demande
 - des frais administratifs (10%) s'appliquent (sauf sur présentation d'un certificat médical)
 - aucun remboursement ne sera accordé après le 2^e cours, sauf en cas de maladie ou de situation exceptionnelle.

Consultez la [Politique d'annulation et de remboursement](#).

Veuillez prendre note qu'aucune annulation ne se fera par téléphone. Merci de votre compréhension

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Prénom et Nom du participant inscrit :

Niveau / Activité :

Jour :

Heure :

INFORMATIONS DE LA PERSONNE DEMANDANT LE REMBOURSEMENT

Prénom et Nom :

No. de téléphone :

Date de la demande :

** Le remboursement sera effectué sur la carte de crédit utilisée lors de l'inscription.*

Veuillez nous faire parvenir le formulaire complété par courriel à :
coordo_rosemont@clubaquatiquerpp.com

Section réservée au Club aquatique Rosemont-La Petite-Patrie	
Demande reçue le :	
Nb jours/séances restants :	
Pénalité 10% (O/N) :	
Montant du remboursement :	
Date du remboursement :	